

GIRON DU PIED DU JURA 2025 – ST-PREX – CHARTE CAMPING



Chères Jeunesses,

Dans le but de vous offrir un maximum de plaisir et de confort dans le camping, nous vous remercions de bien vouloir respecter les règles suivantes :

1. En cas de pépin, la sécurité aime savoir où vous êtes placés ! C'est pourquoi une place précise vous est destinée. Merci de ne pas vous déplacer sans y être convié.
2. Gare aux voleurs ! Veillez à mettre vos valeurs en lieu sûr.
3. Le camping est fait pour les tentes ainsi que les roulottes avec éventuellement un avant-toit. Tout autre invention est interdite.
4. Le camping n'est pas une discothèque en plein air, merci de respecter vos voisins en gardant un volume raisonnable.
5. Le camping n'est pas une déchetterie, nous vous prions de trier vos déchets dans les containers prévus à cet effet. Lors de votre départ, veuillez remettre votre emplacement dans le même état que trouvé.
6. Les grills à gaz sont autorisés dans l'enceinte du camping à condition qu'ils respectent les normes en vigueur. Pour ce qui est des grills à charbon, une surveillance est requise. En règle générale, les barbecues sont autorisés, sauf si une interdiction communale ou cantonale est en place.
7. Les engins pyrotechniques sont interdits dans le camping.
8. Durant la durée de la manifestation il est formellement interdit de circuler avec un véhicule à moteur ou électrique dans le parking.
9. L'emplacement qui vous a été attribué doit être rendu au plus tard le 1^{er} septembre 2025.
10. Chaque emplacement doit être muni d'un extincteur en parfait état de fonctionnement et contrôlé.
11. Une caution de **300 CHF** sera demandée lors du dépôt de la roulotte dans le camping. Cette dernière sera restituée uniquement si l'emplacement est rendu propre **et** dans les temps.

Nous vous souhaitons à tous un excellent séjour dans le camping du Giron du Pied du Jura à St-Prex

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les règles susmentionnées.

Société de jeunesse : _____

No de téléphone : _____

Responsable : _____

Signature : _____

La Société du Giron du Pied du Jura 2025 à St-Prex décline toute responsabilité en cas de dommages, vol ou accidents.

Le responsable camping : Théo Rabenseifner